

Pétitions

M. Lewis: Ce n'est pas le terme utilisé.

M. Langdon: Et, troisièmement, des documents qui ont été cités.

M. Lewis: Cités.

M. Langdon: D'après ce que j'ai compris de la réponse du ministre aujourd'hui, il a sans aucun doute cité ce document tout en le décrivant. Il a signalé notamment qu'on pouvait y voir une certaine insistance, une certaine détermination, qu'on pouvait y sentir une certaine autorité. A mon avis, c'est une citation et à moins que, comme on peut le lire dans l'article, cela nuise à l'intérêt public de demander que ce document soit déposé sur le Bureau, je ne pense pas franchement que le ministre ait d'autre choix que de respecter le Règlement. J'espère vraiment que ces distinctions et cet argument vous conduiront à prendre une décision dans ce sens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, une toute petite intervention. Je suis très préoccupé par la dernière allusion du ministre à des lettres privées. Si la présidence acceptait cet argument, pratiquement tout ce qui est envoyé par un ministre pourrait être considéré comme une lettre personnelle. De toute évidence, dans ce cas, aucun document cité par un ministre à la Chambre ne serait jamais déposé. Je crois que cet argument ne tient pas compte des précédents.

Nous ne demandons pas les lettres personnelles que le ministre a envoyées à sa femme ou à ses fils. Nous demandons un document qui a été envoyé par le gouvernement à un autre gouvernement, au nom du Canada vraisemblablement. De toute évidence, on a cité un passage de cette lettre et je crois qu'elle devrait être déposée.

● (1220)

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais signaler au ministre qu'il est manifeste que sa lettre à des confrères, où il dit qu'il ne pratique pas le droit en Ontario est très honnête.

M. le Président: J'ai écouté attentivement les interventions de tous les députés. Je leur rappelle que la présidence a dû trancher un problème analogue qui avait été posé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) il y a plusieurs semaines. J'examinerai bien sûr, cette décision; je relirai très attentivement le hantsard et j'en reparlerai à la Chambre. Je remercie les députés de leurs interventions.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS**LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE**

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai en main deux pétitions que j'ai déposées à votre bureau pour

donner des éclaircissements. Je voudrais maintenant les présenter. La première provient d'un certain nombre de membres de l'Église pentecôtiste de Calgary, dans la circonscription de Peterborough. Ces pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative qui protégera la vie de l'enfant à naître, depuis sa conception et à toutes les étapes de son développement, sauf dans le cas extrêmement rare où l'avortement est nécessaire pour sauver la vie de la mère.

LE BUREAU DE POSTE DE PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): L'autre pétition que je voudrais présenter à la Chambre cet après-midi est signée par des employés du bureau de poste principal de Postes Canada à Peterborough. Elle est parvenue à mon bureau de circonscription le 17 mars. Les pétitionnaires prient le Parlement de faire en sorte que Postes Canada fournisse des lieux de travail propres et salubres à ses employés du bureau de poste de Peterborough, en Ontario.

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai également en main une pétition signée par mes électeurs de la localité de Shore Cove, à Terre-Neuve. De fait, la pétition avait tout d'abord été adressée directement à la présidence.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement du Canada légifère de manière à protéger le droit fondamental à la vie de toute personne, de la conception à la mort naturelle. Ils prient le Parlement d'enjoindre le gouvernement de légiférer en ce sens.

LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai également une pétition des habitants de la localité de Conche, à Terre-Neuve, qui prient le Parlement de veiller à ce que le gouvernement donne suite à leur demande très raisonnable visant une modification du règlement sur l'assurance-chômage. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de permettre aux travailleurs des usines de transformation du poisson de faire compter leurs meilleures semaines au lieu de leurs 10 à 20 semaines les plus récentes lorsqu'ils demandent des prestations d'assurance-chômage, étant donné que la plupart d'entre eux ont un revenu très faible et ont du mal à survivre et à élever leur famille.

[Français]

LES PERSONNES DÉMUNIES—ON DEMANDE UN ACCROISSEMENT DE L'AIDE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom des étudiants de l'École Lemire et de l'École Moreau de Pierreville et de Saint-François-du-Lac concernant les personnes démunies, pour faire en sorte que l'année 1987, qui avait été dédiée aux démunis, se concrétise en 1988 par une aide accrue à ces mêmes démunis.